

Bonhôte et Berberat interpellent Berne

Début juillet, étude du Crédit suisse à l'appui, le Département fédéral de l'économie (DFE) a soumis aux cantons sa nouvelle délimitation des zones bénéficiant d'allègements fiscaux. Surprise: le bas du canton de Neuchâtel en était soudain exclu. Les parlementaires neuchâtelois Pierre Bonhôte et Didier Berberat ont interpellé hier les deux Chambres.

Les socialistes s'inquiètent du sort différent réservé aux régions du canton et émettent des doutes face à l'auteur de l'étude, une grande banque. Extraits choisis.

«En Suisse romande, le can-

ton de Vaud, une partie de celui de Fribourg, le bas du canton de Neuchâtel, le Bas-Valais et la région biennoise devraient ne plus être considérés comme des zones économiques en redéploiement. Ces zones ne bénéficieraient plus des allègements fiscaux destinés à soutenir des projets d'entreprises innovantes et créant des emplois», constatent les deux socialistes.

«Couper en deux le canton de Neuchâtel et traiter différemment les régions constituant l'Arc jurassien nous semble contre-productif, puisque cela déconnecte les centres des régions rurales et instaure entre

eux des différences de traitement (...)» Et de relever que le projet d'ordonnance du DFE, qui est mis en consultation jusqu'à la fin de ce mois, «suscite la colère d'un certain nombre de cantons, régions et communes.» Lesquelles s'étonnent aussi que les critères choisis émanent d'une grande banque. Pour rappel, l'étude du Crédit Suisse prévoit trois variantes, la plus stricte des trois excluant même le Val-de-Travers des zones en redéploiement.

D'où les questions suivantes, posées au Conseil fédéral. Le gouvernement «est-il prêt à rediscuter rapidement avec les cantons de la question très sen-

sible d'une extension des zones prévues afin d'en rester à la situation initiale?» Et le Conseil fédéral «peut-il nous indiquer pourquoi, alors qu'il existe de nombreux instituts de recherche et universités, il a mandaté le service économique d'une grande banque pour lui proposer la liste des zones économiques en redéploiement?»

A noter que l'ensemble du canton du Jura et le Jura bernois n'ont pas été exclus des zones bénéficiaires. /frk

L'étude du Crédit Suisse peut-être téléchargée à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/documents/1456/Bericht_2.pdf